

# Appel à une large concertation territoriale pour une transition énergétique solaire significative et cohérente dans les Alpes-Maritimes

Philippe Blanc, Joris Masafont

*A l'heure où le développement de l'énergie solaire doit s'intensifier pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques, les acteurs territoriaux du département des Alpes-Maritimes se heurtent à des difficultés, des inerties et des incohérences, que ce soit au sujet des centrales photovoltaïques au sol dans les espaces naturels, forestiers ou agricoles ou à celui des toitures photovoltaïques, individuelles, collectives ou participatives et citoyennes. Ces différentes modalités de déploiement nécessaires du photovoltaïque soulèvent bien des questions comme celle du partage de l'effort entre le littoral et les moyens et haut pays, de notre vision commune du futur pour nos territoires sur les plans patrimonial, sociétal et écologique. Ces questions ne peuvent pas être résolues par nos seules instances politiques et territoriales représentatives : les développeurs de projets photovoltaïques, les associations et coopératives, les institutions territoriales, les universités et plus largement les citoyennes et citoyens doivent être parties prenantes, pour l'expérimentation et la mise en projets d'exploitation significative et cohérente de notre ressource solaire si abondante. Nous appelons à une large concertation invitant tous les acteurs concernés, institutionnels, industriels et société civile, pour contribuer, par l'énergie solaire, à ce que notre département des Alpes-Maritimes atteigne ses objectifs climatiques et énergétiques, tout en proposant des projets significatifs et cohérents pour notre territoire. Nous appelons notamment le Conseil de Développement du PNR des Préalpes d'Azur, l'association GADSECA, France Nature Environnement 06, Evaleco, Tetri ou encore Synergie Transition 06, afin qu'ils nous contactent pour organiser dans les meilleurs délais cette large concertation, en écho à l'excellente initiative des assises de la transition énergétique et citoyenne en 2018.*

## Contexte global

La récente contribution du groupe de travail WGIII au rapport du GIEC (IPCC-WGIII, 2022)<sup>1</sup> précise que l'énergie solaire constitue l'un des meilleurs potentiels de réduction des gaz à effets de serre à l'horizon 2030, légèrement devant l'éolien, la séquestration du carbone par l'agriculture ou encore la réduction de l'artificialisation des sols. Selon l'étude prospective de RTE (2022)<sup>2</sup> pour les futurs énergétiques de la France permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, la capacité installée du photovoltaïque, actuellement de l'ordre de 14 GWc<sup>3</sup>, serait portée à une valeur entre 70 GWc et 208 GWc. Cette capacité installée compterait alors pour 13 % à 36 % de la consommation annuelle électrique finale, elle-même prévue en augmentation d'environ 37 % pour atteindre près de 645 TWh<sup>4</sup> pour le scénario de référence.

## Dans les Alpes Maritimes

En se basant sur la consommation électrique actuelle du département des Alpes-Maritimes, de simples péréquations des scénarios de RTE pour les futurs énergétiques 2050 permettent d'avoir une idée de la capacité photovoltaïque d'ici 2050 : elle pourrait être comprise entre 0,8 GWc et 2,3 GWc, à comparer à la capacité actuellement installée de moins de 0,07 GWc. Pour se figurer des ordres de grandeurs de surface, ces capacités correspondrait à une surface d'emprise au sol typiquement entre 500 ha et 2500 ha<sup>5</sup>. Ces surfaces

---

<sup>1</sup> IPCC, 2022. Working Group III contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Summary for Policymakers, 64 pages ([lien](#) accédé le 10 septembre 2022).

<sup>2</sup> RTE, 2022. Futurs énergétiques 2050, 16 février 2022, ([lien](#) accédé le 10 septembre 2022).

<sup>3</sup> Le GWc (gigawatt crête) désigne la puissance instantanée en GW (gigawatt : 10<sup>9</sup> Watt) d'une certaine surface de modules photovoltaïques lorsque ces derniers sont à 25° de température et éclairés, en incidence normale, par un éclairement solaire de 1000 W/m<sup>2</sup>. Avec une efficacité des modules de l'ordre de 20 %, 1 GWc correspond à environ 5,4 km<sup>2</sup> de surface de modules PV.

Pour toute la suite : T (terra) = 1000 G (giga) = 1000000 M (méga) = 10<sup>6</sup> M = 1000000000 k (kilo) = 10<sup>9</sup> k.

<sup>4</sup> Le TWh (térawatt-heure : 10<sup>9</sup> Wh) désigne une quantité d'énergie : 1 TWh correspond, par exemple, à la pleine production pendant 1000 h d'un système ayant une capacité de 1 GWc.

<sup>5</sup> Le rapport de l'emprise au sol sur la surface des modules dépend de la nature de la pose de ces derniers, sur toiture ou au sol et peut varier d'un facteur 1 (sur toiture, le long de la pente) à plus de 2. Typiquement ce rapport est de 1,85 pour des centrales au sol sans tracker : 1 ha d'emprise au sol correspond à environ à une capacité installée de 1 MWc.

sont à rapprocher des 430000 ha des Alpes-Maritimes, comprenant notamment 31100 ha de tissu urbain discontinu, 1660 ha de tissu urbain continu<sup>6</sup> et un Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur de près de 89000 ha, couvert pour plus de 74 % de forêts.

La géographie du département présente le long de son axe Nord-Sud un important gradient de population et donc aussi de consommation électrique avec, au Sud, un littoral, dense, très urbanisé, et au Nord, un moyen et un haut pays, tous deux essentiellement composés d'espaces naturels, forestiers et agricoles et d'une faible densité démographique. Ces inhomogénéités très marquées du département soulèvent inévitablement des questions spécifiques quant au mix des modalités et des lieux de déploiement actuel et futur du photovoltaïque : grandes centrales au sol ou sur les toitures et les parkings ? En injection totale sur le réseau ou en autoconsommation individuelle ou collective ? Sur les zones délaissées du territoire ? Sur les espaces naturels, ou forestiers ? Sur les zones agricoles, en hybridation de type agrivoltaïsme ? Sur les retenues d'eau artificielle ou en mer ?

## **De grands projets photovoltaïques dans les espaces forestiers et agricoles**

Actuellement, nous assistons à un développement de plusieurs projets, à différents stades de maturité, de centrales photovoltaïques au sol de plusieurs dizaines d'hectares sur des espaces naturels ou forestiers du PNR des Préalpes d'Azur. Ces projets sont rendus possibles par la mise en service du très récent poste source à Valderoure, poste de raccordement au réseau de distribution électrique de RTE, prévu pour accueillir les énergies renouvelables à travers le *Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables* (S3REnR)<sup>7</sup>. Issus de l'atterrissage d'un mode de déploiement centralisé des énergies renouvelables ces projets contribuent aux objectifs chiffrés fixés par les politiques européennes et nationales. Néanmoins, aux échelles intercommunales et communales quelles sont les relations à tisser pour rendre ces projets soutenables et porteurs de sens écologique, climatique, sociétal et territorial ? En effet, les citoyennes et citoyens, même ceux, nombreux, *a priori* plutôt favorables au photovoltaïque, s'interrogent, à juste titre, sur la pertinence et la mise en cohérence de tels projets, décidés entre les développeurs et les communes une à une concernée, sans vision et négociation d'ensemble : Comment de tels projets sont-ils mis en oeuvre ? Selon quelle gouvernance ? Quels impacts sur les espaces naturels ? Quels impacts sur ces espaces naturels, forestiers ou agricoles ? Pour quel projet territorial cohérent ? Pourquoi pas, plutôt, sur des espaces déjà artificialisés ?

## **Des freins au développement du solaire sur toitures**

À une tout autre échelle, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) PEP2A<sup>8</sup>, unique dans les Alpes Maritimes, associe habitants, collectivités et organismes privés pour les impliquer dans le futur énergétique du département, en leur permettant de financer et d'exploiter des installations photovoltaïques sur les toits et les surfaces déjà construites des Alpes-Maritimes. PEP2A a déjà mis en œuvre et en service deux toitures photovoltaïques : une, en 2018, de 26 kWc sur le toit d'un des bâtiments de l'entreprise Montagn'Habits emploi solidarité (Saint Auban, 06) et une, en 2021, de 36 kWc sur le toit de la bergerie La Giuggiola (La Sagne, 06). Les deux systèmes photovoltaïques fonctionnent depuis parfaitement et ont déjà produit plus de 245 MWh d'électricité locale, citoyenne et à très faible empreinte carbone. Malgré ces acquis humbles, mais exemplaires, PEP2A rencontre de nombreux freins et inerties qui vont à contre-courant de la nécessité de transition renforcée par la crise énergétique actuelle. Par exemple, PEP2A déplore, la plupart du temps, un manque de connaissance, de réactivité ou d'intérêt de la part des responsables des collectivités territoriales et des entreprises du département, alors qu'ils devraient encourager et faciliter la mise à disposition de surfaces artificialisées (toits, ombrières, etc.) ou en friche, pour des projets d'installations photovoltaïques citoyens et participatifs.

---

<sup>6</sup> [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/JORFTEXT000000487598/LEGISCTA000006144561/#LEGISCTA000006144561](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/JORFTEXT000000487598/LEGISCTA000006144561/#LEGISCTA000006144561)

<sup>7</sup> <https://www.rte-france.com/actualites/nouveau-poste-source-electrique-service-energies-renouvelables-coeur-prealpes-azur>

<sup>8</sup> <http://pep2a.fr/qui-sommes-nous/>

## Appel à la concertation

Notre département des Alpes-Maritimes dispose cependant d'un magnifique potentiel solaire, parmi les meilleurs de France : ne le gâchons pas ! Dépassons ces difficultés et ce démarrage difficile de la transition énergétique solaire du département.

C'est la raison pour laquelle nous appelons à une large concertation territoriale pour une transition énergétique solaire signifiante et cohérente pour le département. Cette transition doit être concertée localement et portée par des collectifs humains locaux capables de mettre en débat l'exploitation de cette ressource solaire ainsi que les assemblages sociotechniques qu'induisent les dispositifs de captation et de partage des énergies.

Les expériences et les actions permises par des dispositifs comme le Contrat de Transitions Ecologiques (CTE) du Pays de Grasses et les plans « paysage » démontrent que ces animations territoriales ne disposent pas de moyens humains et financiers suffisants ni la portée dans le temps long pour soutenir les ambitions et garantir une mise en synergie des initiatives. De même, l'élaboration des documents de planification règlementaire comme le SRADDET, le PLU, le SCOT, etc. ne peuvent à eux seuls répondre aux exigences de la complexité et l'incertitude des transformations actuelles, nécessitant des phases d'expérimentations. Enfin, les conflits politiques et d'intérêts ainsi que les logiques de concurrence territoriale participent de manière prégnante à l'enlisement de la situation du département.

Pour tenter de dépasser cette situation critique, cette concertation doit impérativement réunir au sens large, du littoral aux moyens et hauts pays afin d'aborder les problématiques de solidarités territoriales (sociales, énergétiques, alimentaires). Elle doit concerner les services de l'état, de la région, du département, des communautés de communes. Elle doit aussi réunir les coopératives et les associations de défense de l'environnement, les institutions de recherche, les développeurs de projets photovoltaïques, et plus généralement les citoyens, de tout âge, soucieux et engagés par nos futurs communs. Elle doit organiser des partages de connaissances et des débats pour faire émerger et suivre sur le temps long des propositions concrètes spatialisées et mises en perspective.

Nous en appelons ainsi notamment au Conseil de Développement du PNR des Préalpes d'Azur<sup>9</sup>, aux associations GADSECA<sup>10</sup>, France Nature Environnement 06<sup>11</sup>, Evaleco<sup>12</sup>, Tetris<sup>13</sup> ou encore Synergie Transition 06<sup>14</sup>, afin qu'ils nous contactent pour organiser dans les meilleurs délais cette large concertation, en écho à l'excellente initiative des assises de la transition énergétique et citoyenne en 2018, déjà.

---

<sup>9</sup> <https://www.cddpnr06.org/>

<sup>10</sup> <https://www.gadseca.org/>

<sup>11</sup> <https://www.fne06.fr/>

<sup>12</sup> <https://evaleco.org/>

<sup>13</sup> <http://scic-tetris.org/>

<sup>14</sup> <https://www.st06.eu/qui-sommes-nous/>